

DPAI.BAO.M.28/6/83  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES  
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DÉCRET N° 03/I05C / M.DS.DEM.0.P du 13/12/1983  
portant promotion à trois (3) ans des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire  
du Congo au titre de l'année 1982.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(V.I.S.A.S.:

(/u 1. Constitution du 5 Juillet 1979 ;  
(/u 1. loi 2/81 du 13.11.80 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 5 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général  
des fonctionnaires ; (/u décret n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le rè-  
glement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 24/185/FP du 22.5.61 fixant le sta-  
tut commun des cadres de l'enseignement de la République Populaire du  
Congo ; (/u la décret 62/130/FP du 14.1.62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/137/FP du 5.7.62 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/61 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/138/FP du 5.7.62 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la caté-  
gorie .. ; (/u le décret 35/170/DP-M du 26.6.65 règlemen-  
tant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret 74/14 du 31.12.74 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret 62/136 du 5.7.62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 73/134 du 4.4.72 portant nomination  
du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 18.12.80 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des ministres ;  
(/u le certificatif 81/016 du 26.1.81 au décret  
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-  
tres ; (/u le décret 31/017 du 26.1.81 relatif aux inté-  
rimaires des membres du Gouvernement ;  
(/u le décret 26/630 du 27.12.80 portant débloca-  
ge des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 8/320 du 1.5.83 portant nomina-  
tion d'un membre du Conseil des ministres ;  
(/u le décret n° 03/I04 / M.DS.DEM.0.P) du  
13/12/83 portant inscription au tableau d'avancement de l'année  
1982 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie I, hiérar-  
chic I des Services sociaux (Enseignement Technique) de la République  
Populaire du Congo et dressant la liste des Professeurs de ces mêmes  
cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

D.G.B.

D.C.F.

DÉCRET :

...../.....

ARTICLE 1er : Sont promus dans les échelons ci-après, au titre de l'année 1982, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie I, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ICS et RSMC néant :

2<sup>e</sup> ECHELON :

- BABATSI Honorine	P/C du 15.12.83 en Sce à B/ville
- KIBANGADI Joseph	P/C du 2.11.83 en Sce à Pte-Noire
- KIBONGA née YOUNGOU Emilienne	Victorine P/C du 6.10.83 en Sce à Pte-Noire
- MALONGA Eudeline Euphrasie	P/C du 6.10.83 en Sce à B/ville
- MASSOUYOU Anselme	P/C du 3.10.83 en Sce à Pte-Noire
- LOUSSI LPALI Fortuné Josaphat	P/C du 6.10.83 en Sce à B/ville
- NKELEBI Thérèse	P/C du 1.10.83 en Sce à Pte-Noire
- PADZOU Valentin	P/C du 6.10.83 en Sce à B/ville
- MANTETO Jean Smart	P/C du 1.10.83 en Sce à B/ville

3<sup>e</sup> ECHELON :

- AYA Jean Pierre	P/C du 3.10.83 en Sce à B/ville
-------------------	---------------------------------

7<sup>e</sup> ECHELON :

- AYA Alphonse	P/C du 3.10.83 en Sce à B/ville
----------------	---------------------------------

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 13 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Antoine NDINGA OBA.

Colonel Louis SIMEON KABA.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Le 1<sup>er</sup> LIGNE DES FIRMES

Bernard COABO MATSINA.

Itishi Osetouba LENGUNDOU.

APPLICTIONS :

MEN.....	2
DGAS.....	2
DPAM.....	11
DFP.....	12
DGB.....	2
JORPC.....	5
DCF.....	2
DOSGIAMS/DPL.....	14
TRESOR.....	2
INTERESSES.....	11
B/SOLDE.....	5
CP/FIN.....	2
B/COURRIER....	10
FETAGBLEIC.....	2